



Faire son journal associatif (septembre 2013)

Pour réaliser votre journal associatif, vous devez connaître les rudiments liés à sa conception. Avant la publication de votre premier journal, vous devez déterminer les grandes lignes de son identité. Tout en lui apportant un peu d'originalité... le projet doit être avant tout viable ; le journal doit durer dans le temps.

Quelles sont les techniques rédactionnelles à suivre afin qu'il soit une réussite ?

Le projet rédactionnel

Il s'agit de définir :

- **Quel est le lectorat visé ?** Qui va lire le journal ? Quel est le profil du lecteur ?
- **Quels sont ses objectifs ?** Il peut, par exemple, renseigner les adhérents d'une association sur des questions d'actualité juridique, diffuser des statistiques, réagir sur des problématiques propres au secteur visé, voire remplir des missions spécifiques (tel peut être le cas du journal publié par une association de lutte contre l'illettrisme ou de lutte contre la faim dans le monde).
- **Quel est le style du journal ?** journal d'information, billet d'humeur... à vous de choisir !
- **Quel titre choisir ?** Il doit, par son originalité, accrocher le lecteur et être en rapport avec l'identité de votre association et les objectifs que vous entendez poursuivre.

La logistique de publication

Vous devez déterminer **la périodicité de la publication** de votre journal :

- **Le calendrier de publication:** quelle sera la **date de parution du journal** ? Il faut faire un choix réaliste permettant une publication régulière. Attention respectez bien **le calendrier de publication** préalablement défini avec votre équipe de rédaction.
- **Le retro-planning :** il est indispensable de l'établir pour fixer précisément les dates successives de tous les intervenants : livraison des textes, lecture, montage par l'agence, allers-retours pour corrections, validation des auteurs, envoi à l'imprimeur, BAT (bon à tirer), impression, livraison pour diffusion).

L'équipe rédactionnelle

Il faut définir précisément :

- **Quelles seront les personnes qui s'exprimeront dans le journal :** les membres de votre association, des auteurs anonymes, des spécialistes d'un secteur ?
- **Quelles formes prendront les écrits** (brèves d'actualité, articles, dossiers, enquêtes, paroles d'acteurs, etc.) ? Ne perdez pas de vue qu'il faut écrire pour être lu. Vous devez écrire simplement (clarté, concision) et efficacement (ne pas vous perdre dans les détails). Il est donc impératif d'oublier la dissertation, de bien travailler les enchaînements, la rédaction du surtitre, du titre qui doit interpeler le lecteur pour lui donner envie de lire l'article en entier.
- **Comment allez-vous fonctionner ?** Qui seront le directeur de la publication⁽¹⁾, le directeur éditorial⁽²⁾, le rédacteur en chef⁽³⁾, les rédacteurs, les secrétaires de rédaction, les maquettistes ? Qui fera quoi ?
- **Avez-vous pensé à dresser un chemin de fer ?** Il s'agit d'un schéma des pages du journal disposées les unes à la suite des autres pour assurer une cohérence d'ensemble.
- **Avez-vous prévu des réunions** à intervalles réguliers pour faire le point sur le contenu du journal ?

(1) Le directeur de la publication est chargé de rendre public le journal afin de le communiquer au public. Il porte la responsabilité pénale de la publication.

(2) Le directeur éditorial participe aux opérations préparatoires à l'édition du journal associatif. Il détermine la conception, l'élaboration finale de la maquette, choisit les illustrations, élabore des textes de présentation, choisit la couverture, etc.

(3) Le rédacteur en chef a la responsabilité du contenu ainsi que de la cohérence des articles en lien avec la publication. Il détermine, notamment, les sujets que les rédacteurs vont devoir traiter ainsi que la manière dont ils vont l'être.

(4) Le gabarit permet que les images et les textes soient placés à des endroits bien précis.

La maquette du journal

La maquette du journal doit être bien pensée : quel format (A4, A3...) ? Des gabarits sont-ils prévus ? Quelles polices de caractères retenir ? Quelle sera la représentation graphique du titre ? Quelles couleurs ? Quels seront les types d'illustrations retenus (photos, dessins, tableaux, etc.) ?

Attention : droit à l'image et droits d'auteur

Respect du droit à l'image.

Si l'association souhaite utiliser dans son journal associatif une photographie représentant l'image d'une personne, elle doit respecter certaines conditions. Par exemple, il lui faut obtenir l'autorisation écrite de la personne représentée. Si la photographie représente des enfants mineurs, leurs parents ou leurs représentants légaux doivent donner une autorisation écrite et signée.

Respect des droits d'auteur.

L'auteur possède sur son œuvre des droits d'auteur tel que le droit de divulgation lui permettant de décider si son œuvre fera l'objet d'une publication et sous quelles modalités. L'association doit donc respecter les choix de l'auteur.

Pour aller plus loin : voir le guide sur la communication – les règles juridiques

Le coût du journal

Afin de déterminer la qualité du produit fini et le coût du tirage, il faudra tenir compte de plusieurs éléments :

- **le format, le nombre de pages** (cf choix de la maquette),
- **l'imprimeur** sera-t-il sollicité ou l'association décidera-t-elle d'imprimer elle-même ?
- **le type de papier utilisé** (fin/épais, noir/couleur, papier recyclé ou non...).

Le financement du journal

La rédaction d'un journal est souvent coûteuse en argent, en temps et en énergie. Alors n'hésitez pas à **demander de l'aide**. Vous pourrez, par exemple, démarcher les **partenaires institutionnels** (conseil général, mairie, direction départementale de la jeunesse et des sports, etc.) ou certains **organismes de proximité** qui pourront, notamment, mettre à votre disposition des moyens (salle de réunions, imprimantes, appareil photo, etc.).

Parallèlement, pensez à monter un **dossier de subvention** décrivant le projet de création de votre journal associatif : objectifs du journal, nombre d'exemplaires par an, budget prévisionnel des recettes et des dépenses, etc. [Voir le Focus « Les subventions », Sept. 2013.](#)

La vente et la publicité du journal.

Il vous faudra fixer un prix de vente raisonnable de votre journal. Cette vente constituera un moyen d'autofinancement. Faites votre propre publicité en participant, par exemple, à des forums associatifs ou à des événements en lien avec le secteur visé ou en créant un site Internet. Vous devez également effectuer toutes **les démarches liées à la publication** qui seront présentées dans un prochain focus.

L'essentiel des règles présentées ici pour créer un journal s'appliquent tant pour un journal papier que pour le Web. Un prochain focus sera dédié à la réalisation d'un support web.

Pour aller plus loin

- B. Bigourdan, D. Tcherkachine, *Évaluer et optimiser le projet associatif*, Juris Associations éditions, 2004, 192 p.
- [Guide communication, voir la rubrique « le cadre juridique »](#)

Juris Éditions pour le Crédit Mutuel

associ@thèque
Partenaire de votre engagement